

Luxembourg, le 21 juin 2024

**Objet : Projet de règlement grand-ducal<sup>1</sup> fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique. (6639TAL)**

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
(23 mai 2024)*

## **Avis de la Chambre de Commerce**

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de déterminer les grilles horaires des classes de l'enseignement secondaire classique.

### **En bref**

- La Chambre de Commerce approuve l'inscription de la discipline « Digital Sciences » dans les grilles horaires des classes de 5G, qui marque la poursuite du renforcement des compétences digitales des élèves de l'enseignement secondaire.
- Elle note l'ouverture des sections N, P et R dans plusieurs lycées du pays.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis, sous réserve de son observation.

---

<sup>1</sup> [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Le Projet abroge et remplace le règlement grand-ducal du 21 juillet 2023 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire classique.

Par rapport à ce dernier, il apporte deux catégories de modifications.

Dans la continuité du « *renforcement des compétences digitales* » des élèves de l'enseignement secondaire entrepris en 2023/2024, le Projet inscrit le cours « Digital Sciences » dans les grilles horaires des classes de cinquième de l'enseignement secondaire classique et ce, à raison d'une leçon hebdomadaire. Dans le contexte actuel de transition digitale, qui réclame de nouvelles compétences, et de pénurie de main d'œuvre qui frappe le pays, la Chambre de Commerce ne peut qu'approuver, la poursuite du renforcement des compétences digitales des élèves. Elle relève cependant que cette opportunité pour les jeunes d'approfondir leurs compétences digitales s'effectue en remplacement d'une demi-leçon de cours de langues (le français et le chinois chacun pour moitié en classe 5CZH et le français et le latin chacun pour moitié en classe 5CL).

Les trois nouvelles sections **N**, **P** et **R** dans l'offre scolaire seront introduites dans les lycées suivants :

- la section **N** entrepreneuriat, finance et marketing à l'Ecole de Commerce et de gestion ;
- la section **P** sciences cognitives et sciences humaines au Lycée Bel-Val, au Lycée classique de Diekirch et au Lycée de Garçons de Luxembourg ;
- la section **R** politiques et développement durable à l'Athénée de Luxembourg.

La Chambre de Commerce souhaite soulever ici une incohérence relative à la mention de la section R dans l'exposé des motifs qui la présente tout d'abord sous l'appellation « *politiques et relations internationales* », puis sous l'appellation correcte.

Les modifications telles que proposées par le Projet seront applicables à partir de la rentrée 2024/2025.

\* \* \*

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis, sous réserve de son observation.

TAL/RMU